

## **PROJET DE DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL DU 04 NOVEMBRE 2024**

### **C 2024/11/1- INSTITUTIONS - ELECTIONS DU 4EME VICE-PRESIDENT ET DU 3EME MEMBRE DU BUREAU**

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Dans sa séance du 17 mars 2023, le conseil métropolitain a élu Monsieur Emmanuel FRANCOIS, 4<sup>ème</sup> vice-président délégué à la politique de la ville et à la rénovation urbaine ainsi que Monsieur Gérard DAVIET, 3<sup>ème</sup> membre du bureau délégué à la commande publique.

D'une part Monsieur FRANCOIS a informé Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire par courrier en date du 7 octobre de son souhait de démissionner de ses fonctions de vice-président de Tours Métropole Val de Loire ainsi que de son mandat de conseiller communautaire.

D'autre part Monsieur DAVIET a informé Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire par courrier en date du 8 octobre de son souhait de démissionner de ses fonctions de maire et de son mandat de conseiller municipal.

L'acceptation de ces demandes a été notifiée par Monsieur le Préfet respectivement à Monsieur FRANCOIS le 7 octobre 2024 et à Monsieur DAVIET le 8 octobre 2024.

Ainsi les postes de 4<sup>ème</sup> vice-président et 3<sup>ème</sup> membre du bureau étant vacants, il est nécessaire de procéder successivement à l'élection d'un vice-président et d'un membre du bureau, tous les deux au même rang.

Pour ces élections, il devra être procédé à l'élection au scrutin secret, uninominal à trois tours, à la majorité absolue, opération de vote dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

Mme/M. et Mme/M. sont désignés scrutateurs.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 17 mars 2023 déterminant le nombre de vice-présidents et autres membres du bureau,

Vu les résultats du scrutin,

Election du 4<sup>ème</sup> vice-président(e)

Nombre de votants :

Nombre de suffrages nuls :

Nombres de bulletins blanc :

Nombre de suffrages exprimés :

Majorité absolue :

Nombre de suffrage obtenus par :

Election du 3<sup>ème</sup> membre du bureau

Nombre de votants :

Nombre de suffrages nuls :

Nombres de bulletins blanc :

Nombre de suffrages exprimés :

Majorité absolue :

Nombre de suffrage obtenus par :

- **PROCLAME** Mme/M. \_\_\_\_\_, conseiller(e) métropolitain(e), élu(e) 4<sup>ème</sup> vice-président(e) et le déclare installé(e),

- **PROCLAME** Mme/M. \_\_\_\_\_, conseiller(e) métropolitain(e), élu(e) 3<sup>ème</sup> membre du bureau et le déclare installé(e).